

N°7 RD CD-23-11-2021

Comité Directeur LAURACO

Mardi 23 novembre – 19h00 – 23h00

CROS AURA - LYON

Bureau et membres	P	E	A		Invités	P	E	A
Bernard DAHY	X				CDCO 01			
Évelyne CAMARROQUE	X				CDCO 03			
Jean Claude RAGACHE	X				CDCO 07			
Rémi BAUDOT	X				CDCO 26			
Robin DEVRIEUX (en visioconférence)	X				CDCO 38			
François GINTZBURGER	X				CDCO 42			
Pierrick MERINO	X				CDCO 43			
Lucas TOULIER ANCIAN	X				CDCO 63			
					CDCO 69			
					CDCO 73			
					CDCO 74			

1 – Préparation AG fédérale – Modifications à voter

Le projet de modification des redevances fédérales pose un problème pour les courses non CN, de développement, (O'Bivwak, Rhône Orientation...) qui devront payer une redevance parfois très élevée. Bernard propose de faire un courrier à la fédération avec copie aux autres ligues pour demander à avoir un seuil différent ou exclure les courses de développement.

2 - Les formations

Toutes les formations fédérales se sont déroulées dans de bonnes conditions

- Formation DAR : 3 stagiaires. 18-19 septembre à La Chapelle en Vercors, formateur JP STEFANINI.
- Formation TR : 9 stagiaires. 18-19 septembre et 16-17 octobre au Bessat, formateurs A. ANTOINE et D. FLEURENT
- Formations animateur
 - session 1 : 6 stagiaires. 23-24 octobre et 13-14 novembre à Voiron, formateur F. DECHAVANNE
 - session 2 : 11 stagiaires. 6-7 novembre à Lyon et 4-5 décembre à Voiron, formateurs M. BASSET et C. SOUCAT.

La formation PSC1 et le regroupement Moniteurs – Entraîneurs sur la recherche de la performance et au niveau physiologie n'ont pas eu lieu faute d'un nombre suffisant de candidats.

Lucas souhaiterait que cette dernière formation puisse également s'adresser aux entraîneurs du Groupe Ligue même s'ils ne sont pas diplômés. A voir éventuellement en début d'année scolaire prochaine.

Proposition d'une journée de formation pour aider les clubs et CD à remplir les dossiers ANS en Janvier

3 - Point sur O'bivwak

Le festival O'Bivwak se déroulera du 1^{er} au 5 juin aux Saisies en Savoie.

Nous sommes dans la phase de recherche de partenaires.

Une augmentation des tarifs de 3€ est proposée. Celle-ci dépendra de la réponse de la FFCO à notre demande concernant la modification des tarifs des redevances.

4 - Point sur la représentation de la CMR/UNSS – UGSEL

Suite à la proposition de Christine RAUCOULES (représentante de la FFCO pour l'UNSS et l'UGSEL), le Comité Directeur valide sa représentation et la remercie pour son investissement. Afin d'assurer une continuité et une cohérence, Christine représentera, selon ses disponibilités, la Ligue aux CMR des Académies de Grenoble et Lyon.

Pour l'Académie de Clermont-Ferrand, Evelyne CAMARROQUE et éventuellement Christine RAUCOULES représenteront la ligue.

5 - Salon des Maires

Bernard était présent. Une vidéo réalisée par la ligue a été projetée sur le stand FFCO-Ligue-CAP Orientation avec un kakemono réalisé par l'équipe développement de la ligue.

Des contacts ont été pris avec des partenaires potentiels, il est important d'être sur ce salon, ce serait mieux si on pouvait proposer une animation, à voir pour les prochaines éditions.

6 - Le développement

A la demande de Robin, nouvel élu au sein du CD de la Ligue, Jean Claude refait un historique de la mission développement et de ses objectifs.

Historique

Créée en 2014, à l'initiative de Michel Devrieux, Président de la Ligue, et bénéficiant d'aides publiques pour créer un emploi, l'objectif était de relancer sur la Région la mise en place d'équipements permanents de C.O sur le modèle générique des PPO, ESO initiés il y a plusieurs années par la FFCO.

Après réflexions, le Comité Directeur d'alors n'avait pas retenu la solution d'une commercialisation par la Ligue d'équipements clefs en main. A la fois pour des questions fiscales mais aussi déontologiques. Cette solution n'étant pas en adéquation avec le rôle d'une association.

Le choix retenu étant d'accompagner techniquement les collectivités locales intéressées en convoquant des prestataires professionnels agréés par nous. Avec un double objectif : rémunérer la Ligue pour le travail d'accompagnement technique (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) et ainsi couvrir à terme la masse salariale engagée.

Mais aussi générer du chiffre d'affaires externe pour les prestataires mobilisés (qu'ils soient privés ou associatifs – clubs - CDCO).

Constat

Très vite à l'expérience des deux premières années il est apparu :

1° / Qu'il fallait faire évoluer le concept PPO / ESO utile pour les scolaires ou des publics encadrés, mais techniquement inadapté au grand public et générateur d'une faible activité locale. Que ce soit sur le plan de l'animation ou du tourisme. Avec le risque constaté d'un risque important d'obsolescence et d'abandon des équipements.

2° / Que sans abandonner le public jeunes, avec des équipements permanents restreints ou réhabilités et des cartes de proximité, il fallait proposer aux maîtres d'ouvrage potentiels un produit grand public, accessible techniquement, adossé aux besoins des territoires financeurs. Notamment répondant à des besoins d'animation pour la population locale ou pour les flux touristiques.

Naissance des E.L.O

Ainsi sont nés les Espaces Loisirs Orientation qui mêlent usage de techniques d'orientation de base, avec une découverte patrimoniale du territoire concerné. Ce modèle a d'abord été testé avec succès, en Isère à titre expérimental avec le concours du Conseil Départemental, qui en a vite compris l'intérêt pour le public scolaire et pour l'animation locale.

Aujourd'hui ce concept repose sur :

1° / Un équipement central grand public et patrimonial.

2° / Il est complété, si la collectivité locale le souhaite, par des sous équipements de faible dimension pour un public jeune, notamment scolaire, voir un équipement plus sportif tout en restant techniquement accessible, de type trail Orientation pour des sites touristiques en recherche de diversification.

3° / Il s'accompagne d'un suivi technique et de conseil sur le moyen terme, la formation d'acteurs de terrain (professionnels de l'animation - Etaps, etc.) utilisant les équipements et des prescripteurs locaux (agents d'accueil principalement).

4° / Il est encadré par des objectifs clairement définis, un cahier des charges définissant notre intervention, des normes pour chaque prestation (cartographie, matériel, traçage, pose des balises, ingénierie touristique, graphisme, etc..) encadrées par des cahiers des charges précis, une charte graphique destinée à créer un effet de réseau sur la Région.

5° / Il s'appuie sur la mise en place de conventions de collaboration avec 8 CDCO sur les 11 que compte la Région, un maillage de prestataires extérieurs y compris impliqués dans la sous-traitance des contrats de suivi et de conseil dans la durée.

A ce jour nous recensons une soixantaine de réalisation sur la Région.

Politique de développement de la Ligue.

S'appuyant sur les constats décrits ci-dessus, sur le modèle d'E.L.O, dont la marque a été déposée à l'INPI, la politique de développement de la Ligue entend :

1° / Proposer un cadre de référence pour des équipements permanents afin d'éviter la juxtaposition de propositions commerciales dispersées émanant d'acteurs privés. La somme des initiatives privées ne créant pas un modèle élaboré auquel on puisse se référer. La création par la FFCO des ESO (marque déposée) ne visait pas en son temps d'autre objectif que de lui garantir la maîtrise de son cadre de développement pour lequel elle a reçu délégation de l'Etat. L'ambition de la Ligue Aura CO vise le même objectif.

2° / Inciter, convaincre la communauté des orienteurs de la Région, d'adhérer à ce processus pour rester maîtresse de son développement, éviter l'éparpillement des énergies, faire naître la reconnaissance des Institutions publiques (Conseils départementaux, Conseil Régional)

3° / Démarcher et faire connaître cette politique et notre rôle auprès des collectivités locales de la Région par le biais de docs de communication (vidéo réalisée pour le Salon des Maires) et de rencontre ou participation à des séminaires, ateliers dont le thème concerne les APN, les activités outdoors et équipements associés en lien avec l'aménagement des territoires, la diversification touristique, le Sport Santé, Etc....

4° / Conclure avec des sociétés privées dont une des activités est la mise en place d'équipements permanents des accords de collaboration et de partenariat. Accords reconnaissant le "modèle" élaboré par la Ligue, les

engageant à s'inscrire dans ce modèle, à contribuer à son évolution et à son adaptation dans le temps. A ce jour la Ligue a signé un tel accord avec deux sociétés actives sur le territoire national.

5° / Contribuer à la mobilisation de financements publics auprès des institutions départementales et régionales.

6° / Travailler avec la FFCO, si elle le souhaite, à l'exportation de ce modèle ou à minima favoriser la reprise par des Ligues, des CDCO, des constats initiaux et des objectifs soutenant ce modèle.

Après échanges au sein du CD, Bernard Dahy souhaite que le Comité Directeur se prononce à nouveau sur la politique de développement tel que rappelée par Jean-Claude.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité et remercie Jean Claude pour ce pilotage.

Compte-tenu de l'heure avancée, il n'est pas possible de détailler les chantiers en cours (signés ou en négociation). Jean-Claude enverra aux membres du CD un état des lieux ad hoc.

7 - Point financier

Les subventions sont versées et les finances ne posent pas de problème.

Bernard a rencontré un représentant du Crédit Mutuel Lyon, responsable du partenariat, un dossier a été déposé.

8 - AG ligue

Elle se tiendra le 19 février, vraisemblablement à Lyon. A confirmer.

9- Pratiques Sportives

- a) Les modifications du Règlement des Compétition de la FFCO proposent une réforme des modalités de qualifications aux Championnats de France pédestres. Les qualifications ne se font que sur les championnats de ligue (hors qualifiés d'office). Pour chacun des formats, Sprint, MD et LD, la ligue dispose en dehors des qualifiés d'office, de 3 places par catégorie, plus un nombre de place à répartir entre les catégories. Ce nombre supplémentaire est basé sur le nombre de licenciés de la ligue et doit être réparti sur plusieurs catégories en fonctions des orientations politiques de la ligue. La commission Pratiques Sportives va faire une proposition de répartition au CD. Les quotas exceptionnels sont désormais attribués par format (5 places) et non à l'année. Ils comprennent les qualifiés organisateurs et les demandes exceptionnelles. La ligue conserve son fonctionnement d'attribution défini dans le RC ligue qui prévoit le vote du CD et une date limite.
- b) Après consultation auprès du CD, au vu de la coïncidence de date de l'AG fédérale et du CLMD du 19/03/2022, la commission PS va demander, au nom de la ligue, au BD FFCO, une qualification

exceptionnelle supplémentaire, des membres élus du CD FFCO, des représentants LAURACO à l'AG FFCO (élus en AG de ligue en 2022) et des membres de la DTN licenciés dans la ligue présents à l'AG FFCO.

10 – Le Groupe Ligue

Il y a eu un stage d'été en 2020 puis une grosse coupure jusqu'au stage d'été 2021.

Le fonctionnement normal reprend en ce début d'année scolaire avec un premier week-end les 20 et 21 novembre en Ardèche (Laurac, Largentière...)

Merci au CD07 et à Raidlink's 07 pour la préparation des séances ainsi qu'à la ligue pour le prêt du minibus. Le prochain week-end se déroulera en Savoie.

11 – La cartographie

Un questionnaire sur les pratiques de chaque département en matière de cartographie a été élaboré par un groupe de travail.

Il sera envoyé à tous les présidents des Comités Départementaux avec un retour pour le 20 décembre.

Une réunion avec les responsables cartographie de chaque département se tiendra en visioconférence en janvier.

L'AG de la FFCO s'étant tenue avant l'envoi de ce compte rendu et les décisions prises étant connues, à savoir modifications du calcul des redevances fédérales, le CD Ligue vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs pour le festival O'Bivwak, soit 3€ de plus sur chaque tarif.